



Document d'information tarifaire

Nom du prestataire de compte : **Puilaetco a Quintet Private Bank (Europe) SA branch**

Intitulé du compte : **Execution Only**

Date : Juin 2023

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le document « Tarifs ».
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais ¹
Services de compte généraux	
Les frais de Private Banking incluent : <ul style="list-style-type: none"> • les frais de tenue de compte, • les droits de garde, • le service e-banking et la Smartcard, • les extraits de compte, • les virements en euros, • les ordres permanents, • les dépôts et retraits d'espèces en euros, • les frais de courrier et • les frais administratifs. 	Tarification standard annuelle : Entre 0,12% et 0,30% des AUM ¹ avec un minimum de 500 €
Retrait d'espèces dans une autre devise	Service non disponible
Domiciliation	Service non disponible
Carte et espèces	
Fourniture d'une carte de débit	Service non disponible
Fourniture d'une carte de crédit	Service non disponible
Découvert et services connexes	
Facilité de découvert	€STER + marge déterminée dans le contrat de crédit

¹ Sauf mention contraire, tous les tarifs sont HTVA.



Glossaire

Termes	Définition
Tenue de compte	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client
Fourniture d'une carte de débit	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
Fourniture d'une carte de crédit	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement lié au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et son client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
Retrait d'espèces en euros	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
Retrait d'espèces dans une autre devise	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
Virement en euros	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
Ordre permanent	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
Domiciliation	Le Client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
Facilité de découvert	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
Extraits de compte	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.